

## DOC. PARLEMENTAIRE No 95

impossible. Le chiffre de 2,041 est même au-dessous de la vérité, beaucoup d'émigrants français venant au Canada en première, et un certain nombre d'émigrants étrangers qui passent par Paris n'étant pas portés au compte de cette agence.

Dans la stricte légalité le travail de notre agent, à l'heure actuelle, se réduirait à peu près à faire connaître le Canada par l'intermédiaire désintéressé mais forcément réservé des instituteurs (ceux-ci ne pouvant en effet pousser à l'émigration sans s'exposer à de graves ennuis); à publier l'adresse de l'agence parmi les Petites Annonces d'une couple de journaux parisiens, sans parler d'émigration, et à répondre, verbalement ou par écrit, aux demandes de renseignements. C'est déjà quelque chose. Il faut en particulier reconnaître le prix de la collaboration,—précaire il est vrai, ~~mais~~ pour ce qui est des écoles de l'Etat, puisqu'elle devra cesser sur un signe du ministre—que M. Wiallard a su se procurer dans le personnel enseignant. Est-ce à dire que nous ne pourrions faire davantage?

J'ai déjà indiqué le parti à tirer de l'autorisation des agences maritimes, pour la diffusion de renseignements sur le Canada. Permettez-moi, monsieur le Directeur-Général, de vous indiquer quelques autres initiatives à prendre ou à tenter.

Un Français qui fut l'un des fondateurs de la Canadienne et qui reste un des esprits dirigeants, je devrais dire l'âme de cette vaillante société, et à qui je demandais ce qu'il croyait que notre gouvernement pût et dût faire pour accroître l'émigration française au Canada, m'indiqua entre autres choses:

1° *L'envoi périodique de colons français en France.*

Sur ce point au moins, mon interlocuteur se trouvait d'accord avec M. Wiallard. Je lis dans une lettre que notre agent vous écrivait le 22 octobre 1907:

Bien que, pour des raisons que vous connaissez bien, il ne faut plus nous envoyer d'agents comme ceux qui sont venus passagèrement ici, je crois qu'il serait maintenant de toute nécessité de mettre sérieusement à l'étude un projet que j'ai soumis au ministère il y a longtemps. Ce projet consisterait à envoyer en France une douzaine de délégués pris la moitié dans la province de Québec, la moitié dans l'Ouest, parmi les colons français qui ont réussi, et à qui l'on ne paierait qu'un billet de seconde du lieu qu'ils habitent au lieu d'où ils sont venus. On ne leur donnerait aucune mission. Ils retourneraient parmi leurs amis sans autre but que d'y passer deux ou trois mois. Ce genre de propagande est le meilleur. S'ils en décidaient quelques-uns à émigrer, on pourrait les rémunérer au tant par tête, à la condition que les émigrants partent avec eux. Le nombre de ces délégués peut varier au gré du ministère, mais à mon avis il ne devrait pas être moins de douze... Je répète que selon moi, le ministère ne devrait accorder ni salaire, ni frais de déplacement d'aucune sorte à ces délégués, en dehors du prix d'un billet d'aller et retour, comme il est dit plus haut.

M. Wiallard suggérait aussi, en 1908 (voir lettre du 23 septembre 1908 au directeur général de l'émigration), l'envoi de France au Canada, aux frais du Canada, d'une délégation composée d'une vingtaine d'experts en agriculture: directeurs d'instituts agronomiques, directeurs de journaux agricoles, etc.

Ces suggestions, restées sans réponse, on pourrait facilement y donner suite, et, je le crois, sans porter ombrage aux autorités françaises. Je ne verrais même, pour ma part, que profit pour notre pays à ce que chaque année une mission agricole de France au Canada correspondît à la mission agricole du Canada en France.

2° *Les expositions.*

Si opportunes qu'elles fussent, les expositions permanentes dans les grandes villes ne seraient utiles que pour l'expansion industrielle et commerciale, et partant, votre ministère aurait raison de s'en désintéresser, ces entreprises ressortissant à votre collègue du Commerce, aux chambres de commerce, ou aux industriels et négociants intéressés. Il n'en serait pas de même de modestes musées de produits divers—natu-